



Communiqué de presse

LOLF : l'essentiel a-t-il vraiment été dit ?

A. Lambert, Ministre délégué au Budget, vient de présenter la maquette de la nouvelle architecture du budget de l'Etat conforme aux dispositions de la loi organique relative aux lois de Finances (LOLF) applicable en 2006.

Il a en même temps annoncé une phase de concertation avec les parlementaires sur cette nouvelle architecture budgétaire.

La Fédération des Finances CGT considère que les aspects qui peuvent être décisifs sur les effets de la LOLF sont aujourd'hui occultés.

En effet, les "programmes" définis par la LOLF et qui remplaceraient les actuels chapitres budgétaires devront chaque année inclure des "objectifs et un rapport de performances" le tout étant mesuré à l'aide "d'indicateurs" (articles 7, 51 et 54 de la LOLF).

La loi ne précise pas par qui et comment seront fixés les objectifs, élaborés les rapports et déterminés les indicateurs.

Si l'ensemble de ce dispositif continue à être maîtrisé dans les faits par les ministères et la Direction du Budget du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, on ne gagnera pas en transparence et le débat sur le budget de l'Etat ne sera pas plus démocratique qu'aujourd'hui.

La Fédération des Finances CGT a décidé d'alerter par courrier les parlementaires et notamment les membres de la mission d'information sur la LOLF (M. Bouvard, D. Migaud, C. De Courson et JP. Brard).

Elle a formulé des propositions pour que objectifs, résultats et indicateurs soient préalablement l'objet d'une réelle élaboration collective, fruit d'un débat public, et ce dans l'objectif d'une réelle amélioration de l'efficacité des administrations publiques d'Etat au bénéfice des utilisateurs et usagers, c'est à dire des citoyens.

Montreuil, le 10/02/2004